

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Sécurisation prioritaire du passage pour piétons pour nos écoliers et résidents des Avanchets

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En tant que Conseillers municipaux, nous souhaitons exprimer au Conseil administratif notre inquiétude quant à la sécurité des enfants fréquentant les écoles Jura et Salève des Avanchets. Bien que la zone soit actuellement soumise à une limite de vitesse de 30 km/h, il est regrettable de constater que cette limite n'est pas respectée de manière régulière, mettant ainsi fréquemment en danger la vie des enfants. En tant que représentants du MCG, il est impératif que nous réagissions face à cette situation préoccupante.

Afin de prévenir tout incident potentiel, nous proposons la mise en place de mesures contraignantes visant à ralentir la circulation devant les passages pour piétons. Il est essentiel que cette mesure soit efficace et dissuasive, incitant les conducteurs à respecter la priorité des piétons. Nous suggérons ainsi l'installation de dispositifs physiques ou de marquages au sol contraignants, favorisant une réduction significative de la vitesse des véhicules.

Cette motion vise à assurer la sécurité de tous les usagers, mettant particulièrement l'accent sur la protection des enfants fréquentant les écoles Jura et Salève des Avanchets. Nous espérons que le Conseil administratif prendra en considération cette proposition afin de mettre en place des mesures concrètes et efficaces pour créer un environnement plus sûr pour la communauté éducative de ces écoles.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- A étudier la mise en place de mesures contraignantes visant à ralentir la circulation devant les passages piétons.

Pour le groupe MCG

Christophe Russi, Ana Roch

Vernier, le 24 janvier 2024